

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 22 mai 2012

Réduction des contributions destinées à l'allègement du marché

L'ampleur des mesures d'allègement du marché au cours des derniers mois oblige l'IP Lait à réduire les aides à l'exportation au début juin. Une contribution de CHF 3.00 sera versée par kg de graisse exportée dans les produits définis en juillet et en juin 2012. En outre, le comité de l'IP Lait a décidé de signer la charte de la qualité du secteur agroalimentaire suisse.

Le fonds d'allègement du marché de l'Interprofession du lait vise à soutenir l'exportation des excédents de graisse sous forme de beurre, de poudre de lait entier, de crème et de lait. 70 % de la différence du prix de la graisse entre la Suisse et l'étranger étaient compensés jusqu'à présent. Cette aide à l'exportation contribue à éviter un effondrement général des prix à l'échelon de la production. La réduction des stocks de beurre l'année dernière et les importantes quantités exportées au cours des derniers mois rendent néanmoins une réduction des aides à l'exportation inévitable. En effet, les moyens disponibles ne permettent pas de verser un soutien de même hauteur que jusqu'à présent. A sa séance du 21 mai, le comité de l'IP Lait s'est donc accordé sur un montant fixe de CHF 3.00 par kg de graisse exportée en juin et en juillet 2012. Rappelons que les aides à l'exportation oscillaient entre CHF 3.97 et 4.82 de janvier à mai¹. Le montant de CHF 3.00 correspond actuellement à environ 44 % de la différence du prix de la graisse entre la Suisse et l'étranger. L'aide versée à partir du mois d'août sera fixée à la fin juin.

Par ailleurs, le comité de l'IP Lait a décidé de signer la charte de la qualité du secteur agroalimentaire suisse. Cette charte a été élaborée sous la houlette de l'Office fédéral de l'agriculture, en étroite collaboration avec les partenaires de la branche. Elle part de l'idée qu'une stratégie commune axée sur la qualité renforcera la compétitivité de tous les acteurs de la filière et permettra de transformer les nouveaux défis en chance.

Renseignements:

Daniel Gerber, gérant, 031 381 71 11 / 079 651 13 74

Markus Zemp, président, 079 420 63 46

www.ip-lait.ch

1 cf. site Internet: www.ip-lait.ch / Fonds d'allègement du marché / calcul de la contribution à l'exportation